

## CONVOCATION

Le collège des bourgmestre et échevins invite, en conformité de l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal à assister à la prochaine réunion du conseil fixée au

**Jeudi, 24 octobre 2024 à 14.30 heures**

en la salle du conseil communal de la mairie, 1, place Grande-Duchesse Charlotte, aux fins de délibérer sur les objets cités ci-après.

Strassen, le 18 octobre 2024

le collège des bourgmestre et échevins,

le Président,

le Secrétaire,

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du plan de gestion pour l'année forestière 2025.
2. Confirmation de règlements temporaires sur la circulation.
3. Décisions dans le cadre d'une demande de subside.
4. Approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2022.
5. Adaptation des tarifs du centre résidentiel Riedgen.
6. Approbation de plusieurs actes notariés.
7. Démissions et nominations au sein des commissions locales.
8. Approbation de contrats relatifs au jardins communaux.
9. Adoption de la convention pour la Maison des Jeunes pour l'année 2024.
10. Urbanisme :
  - a) Approbation du règlement des bâtisses RBVS
  - b) Approbation MOPO PAG Reckenthal et approbation MOPO PAP QE Reckenthal
  - c) Mise en procédure MOPO PAG rue du Bois
  - d) Décision relative aux logements à coût modéré dans le cadre d'un PAP
11. Divers.
12. Affaires de personnel :
  - a) Décisions portant sur la création de postes au sein du service de régie
  - b) Décision portant sur la création de postes au sein de l'administration communale
  - c) Décision relative aux horaires de travail de l'équipe de régie
  - d) Décision de nomination définitive d'un fonctionnaire communal avec réduction de stage (huis clos)